

Le Lien

du Conseil Interrégional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Ile-de-France et de la Réunion

actualités / études / communiqués

Juin 2011 / n°5

Dans ce numéro :

- >
- > **Edito** (Dominique PELCA)
- > **Conférence du 30 juin : Nouvelles pratiques en kinésithérapie**
- > **Transfert du site Internet du CIROMK IDF LA RÉUNION**
- > **Une autre forme d'EPP** (Eric Delezie)
- > **Journée AVC du 21 mai**



Notre site Internet est en cours de transfert de l'adresse <http://idf reunion.ordremk.boost-asp.com> à l'adresse <http://idf reunion.ordremk.fr>

Edito

par Dominique PELCA

Depuis 5 ans maintenant, la kinésithérapie française dispose d'un Ordre professionnel.

A quelques jours de l'élection qui conduit au renouvellement de la moitié des élus du Conseil National, je ne peux que souhaiter que nos nouveaux conseillers seront des forces utiles à éveiller le logiciel « Nous » qui nous habite tous, plus ou moins profondément.

« Il y a besoin de solidarité concrète et vécue, de personne à personne, de groupes à personne, de personne à groupes. Il existe en chacun et en tous un

**Conférence du CIROMK IdF-La Réunion
Nouvelles pratiques en kinésithérapie
Coopérations interprofessionnelles,
intérêts et limites**

le 30 juin 2011 à 14h00

Inscrivez-vous par téléphone au 01 48 22 82 82
ou par mail au cro.idf@ordremk.fr

potentiel de solidarité- on le voit bien dans les circonstances exceptionnelles- et une minorité fait montre d'une pulsion altruiste permanente. Il ne s'agit donc pas de promulguer la solidarité, mais de libérer la force inemployée des bonnes volontés et de favoriser les actions de solidarité. Selon notre conception de l'individu-sujet, tout sujet humain porte en lui deux quasi-logiciels : l'un est celui de l'autoaffirmation égocentrique qu'exprime le Moi-Je, et qui est vitale pour se nourrir, se défendre, se développer ; l'autre est le logiciel du Nous qui inscrit le Je dans une relation d'amour ou de communauté au sein de sa famille, de sa patrie, de son appartenance religieuse, de son parti. Notre civilisation a surdéveloppé le premier « logiciel » et a sous développé le second. Mais celui-ci n'est qu'assoupi ; il s'agit de l'inciter à se réveiller. »

Edgard Morin, la Voie pour l'avenir de l'humanité, Fayard, 2011, p63

Dominique PELCA
Président



Retrouvez les informations sur le site <http://idf reunion.ordremk.boost-asp.com>

Une autre forme d'EPP

par Eric Delezie



Le CIROMK IdF-La Réunion a construit et déployé les outils et les contenus d'une nouvelle forme d'EPP lors de la journée du 21 Mai dernier consacrée aux accidents vasculaires cérébraux (AVC). Plus de 200 personnes se sont inscrites à la journée « Kinésithérapie et AVC : d'un bout à l'autre de la filière »,

organisée par le Conseil de l'Ordre et la Société Française de Rééducation et d'Education Neuro Motrice (SFRENM) (www.sfrenm.fr).

Cette journée a été déployée dans le cadre d'un partenariat du Conseil National avec la Haute Autorité en Santé (HAS). Deux dispositifs ont été proposés aux participants. Le premier a consisté en un questionnaire papier, renseigné en début et en fin de journée. Il comprenait 3 groupes de questions référencées scientifiquement et graduées en difficultés. Le questionnaire sera reproduit dans quelques semaines pour une analyse de l'évolution des réponses à distance. Le second proposait 3 ou 4 questions en amont de chacune des quatre tables rondes sur les pratiques, Rééducation de l'AVC en Unité Neuro Vasculaire (UNV), en Soins de Suite et Réadaptation (SSD), en ville pour les patients sortant

L'EPP, ça continue !

par Dominique PELCA

Après une première phase, expérimentale, qui avait conduit le CNOMK à signer une convention avec la Haute Autorité en Santé (HAS), en septembre 2008, pour une période de 2 ans, un certain flou planait sur l'Evaluation des Pratiques Professionnelles (EPP). L'ombre du DPC, Développement Professionnel Continu, contenu dans la Loi Bachelot, Hôpital Patient Santé Territoires, et les décrets modificatifs prévus par la Loi modifiant HPST semblaient devoir sonner le glas de l'EPP dans sa forme initiale.

Pour le CNOMK, « l'EPP est un dispositif de formation dont les moyens pédagogiques sont constitués par l'analyse des pratiques à partir de référentiels. Ce dispositif de formation permet de valoriser les pratiques - les compétences en situation - à les questionner et à les améliorer en les nommant, en les pensant, en les conceptualisant, en les partageant, en les réalisant, en les confrontant et en les écrivant. Cette normalisation de l'EPP par le CNOMK est conforme au cadre réglementaire et aux données scientifiques actuelles »
Selon les sources APM, PARIS, 20 mai 2011 – « Les députés ont voté une prorogation du dispositif conventionnel de formation professionnelle continue (FPC) et d'évaluation des pratiques

directement d'UNV et en ville pour les patients sortant de SSR. Les participants dans la salle disposaient de boîtiers électroniques leur permettant de se prononcer immédiatement pour la réponse qui leur paraissait la plus pertinente. Ensuite était dévoilée la réponse attendue avec le pourcentage de répondants et le thème de la question était discutée par les intervenants lors de la table ronde. Nous avons souhaité démontrer que l'évaluation des pratiques professionnelles pouvait être utile au questionnement personnel, à l'apprentissage de chacun dans un cadre confraternel voire ludique. La satisfaction des participants s'est largement exprimée. Cette journée a atteint ses objectifs sur le plan de l'organisation mais aussi au-delà. Les retours des institutions présentes (Ministère, HAS, Association de Patients, etc.) font tous états de la qualité des travaux présentés et des intervenants, et tout ceci dans une ambiance conviviale et confraternelle. Plusieurs kinésithérapeutes m'ont témoigné par écrit leur satisfaction de voir le travail réalisé par l'Ordre, au service de la profession. D'autres rééducateurs m'ont dit envier notre profession pour sa capacité à éclairer, valoriser la diversité des interventions des kinésithérapeutes de terrain. La complémentarité de plusieurs structures autour d'un même projet, politique (CNOMK), d'organisation (CIROMK IdF – La Réunion) et scientifique (SFRENM) permet l'adhésion du plus grand nombre, l'affichage de nos connaissances, de notre travail concret, et notre dévouement dans la rééducation des patients. Les kinésithérapeutes n'ont pas choisi par hasard cette profession et ils apportent tous les jours leur professionnalisme aux patients avec qui ils s'engagent dans la rééducation. La profession a bien évolué en 50 ans, les autres professionnels de santé et les décideurs ne le perçoivent pas. Pour beaucoup, le kinésithérapeute est un ouvrier qui répète toujours les mêmes gestes, sans trop y réfléchir. A nous de faire évoluer cette représentation pour coller à la réalité que nous vivons, auprès de nos patients : une profession à l'écoute des êtres humains, qui s'adapte à toutes les situations grâce à des connaissances pointues et des savoirs faire précis, à des actes intellectuels d'évaluation et de décision qui font partie intégrante de nos propositions thérapeutiques. La kinésithérapie est une profession de santé active, responsable, consciente aussi de son impact économique, comme du lien social auquel elle contribue. EPP, Embellissement de la Personnalité Positive ? Evolution de la Profession Possible ? Enjeu Pour les Patients.

Eric DELEZIE
Secrétaire général

professionnelles (EPP) en attendant la publication des décrets sur le développement personnel continu (DPC), dans la proposition de loi modifiant la loi hôpital, patients, santé et territoires (HPST).

Le gouvernement a fait voter un amendement en toute fin de discussion pour "maintenir expressément" les dispositifs de formations professionnelle et continue conventionnelles et d'EPP conventionnelles en attendant l'entrée en vigueur des textes relatifs au DPC au-delà de janvier 2012 et au plus tard le 30 juin 2012.

La publication des décrets a été suspendue dans l'attente des conclusions des assises du médicament.

"Dans le contexte particulier des négociations de la future convention médicale, les bases légales ne garantissent pas totalement aujourd'hui qu'il n'y ait pas de rupture dans le dispositif d'appels d'offres pour 2012", a indiqué le gouvernement dans l'exposé des motifs de son amendement.

L'amendement corrige par ailleurs une ambiguïté en indiquant explicitement que le directeur général de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam) est compétent pour définir le montant de la contribution annuelle des caisses d'assurance maladie au DPC. »

Conformément à ses missions, le CIROMK IdF La Réunion continue à s'investir activement dans la démarche d'EPP. La journée du 21 mai, co-organisée avec la SFRENM et le CNOMK, fut l'occasion d'une action EPP remarquable, dont les détails vous seront très bientôt livrés. Des projets, nombreux et variés, touchant l'ensemble des champs d'activité de la kinésithérapie seront progressivement déployés par le conseil Inter régional.

Accompagner la profession dans sa démarche réflexive, faire s'interroger les praticiens de terrain sur leur exercice, améliorer sans cesse le service rendu aux patients, à la société, participer aux côtés des autres professionnels, à la santé publique, au bien être, avec compétence et éthique, là semble bien être la place de la kinésithérapie du XXIème siècle.

En Ile de France et à La Réunion, les kinésithérapeutes franciliens comme ceux de l'Océan Indien, réunis par les hasards administratifs, peuvent compter sur leurs représentants interrégionaux pour porter haut les valeurs de la kinésithérapie, être en capacité de valoriser leur implication quotidienne

JOURNÉE AVC du 21 MAI 2011 : d'un bout à l'autre de la filière

Une action EPP du CIROMK IdF-La Réunion

État des lieux de la filière AVC aujourd'hui et sa coordination



de gauche à droite : Eric Delezie, président de la SFRENM ; Sylvie FONTLUPT, animatrice ; Marie Erbault, Chef de projet HAS ; Elisabeth Fery Lemonnier, Conseillère générale des établissements de Santé ; Françoise Benon, Secrétaire Nationale France AVC ; France Woimant, Chef de projet ARS

Table ronde 1 : AVC et Unité Neuro Vasculaire (UNV)



de droite à gauche : Jean-Pierre Bleton, MK, Cadre Sup et responsable recherche ; Michaëla Pernon, Orthophoniste ; Florie Largeau, MK ; Sylvie FONTLUPT, animatrice ; Jean-Marie Perez, Président de France AVC ; Marc Gross, MK, Cadre Sup et Responsable IFMK

[Référentiel du métier et des compétences des masseurs-kinésithérapeutes](#)

Retrouvez toutes nos parutions sur notre site Internet en cliquant [ICI](#)

auprès des patients, de faire valoir leur rôle responsable d'acteurs de santé de premier recours. Dans l'exhaustivité de nos champs d'action, du bien être à la réanimation, les kinésithérapeutes expriment leurs compétences, assument qualité des soins et éthique, s'inscrivent dans la prévention, dans la qualité de vie, comme dans le curatif.

L'enjeu de l'EPP réside dans ce défi que nous devons relever à interroger nos pratiques, nous éloigner des allants de soi, de la routine et du systématisme, d'une logique industrielle qui ne peut s'appliquer à l'humain. La qualité de cette interrogation conditionne notre avenir professionnel. Il ne suffit pas de réclamer à corps et à cris un niveau de sortie de diplôme au niveau master, il est insuffisant de dispenser des soins de qualité dans le huis clos de nos cabinets ou des services qui emploient certains d'entre nous, il convient plus vraisemblablement de rendre lisibles les résultats en termes de santé publique, de bénéfices pour la santé de tous, que peut produire la kinésithérapie. L'EPP doit aussi probablement amener à cela : faire, bien faire, et le faire savoir.

Dominique PELCA
Président

Copyright © [CIROMK IDF LA REUNION]

Pour se désabonner de cette newsletter [cliquez ici](#).

Contact : cro.idf@ordremk.fr / Rédaction : Dominique Pelca

Maquette : Eric Charuel / Virginie Tadount Coomans